

1998-452

A NUMERISER

COLLEGE INTERARMÉES



1997 - 1998

MEMOIRE DE STRATEGIE

PAIX ET STABILITE EN AFRIQUE

présenté par le Lieutenant-colonel GARBA du groupe A 5

SOMMAIRE

Introduction

1. Les causes des conflits en Afrique et les zones de tensions ou de crises potentielles.

1.1. Les causes des conflits en Afrique

1.2. Les zones de crises

2. La prévention des conflits en Afrique

3. Le règlement ou la résolution des conflits

4. Les orientations possibles pour le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique.

4.1. Redynamisation de l'outil politique.

4.2. Mise en place d'un outil militaire plus efficace.

Conclusion

Introduction

Depuis la fin de la guerre froide, les pays développés se sont désintéressés de plus en plus de la stabilité et de la paix sur le continent africain et ceci, malgré les procès de bonnes intentions. Ni les Américains, qui jouent le rôle de « gendarmes » à l'échelon mondial, ni les Européens ne souhaitent risquer la vie de leurs compatriotes dans des conflits qui ne les concernent pas de près. Ils préfèrent plutôt intervenir dans la recherche de solutions aux conflits de l'Europe de l'est ou de l'Asie, qui les touchent de près et qui peuvent avoir des répercussions directes sur leur vie quotidienne par le flux plus ou moins important des mouvements migratoires.

La malheureuse expérience de la Somalie en 1994, où plusieurs soldats occidentaux ont trouvé la mort, vient conforter cette thèse. Depuis le désastre somalien, les Etats-Unis craignent de s'engager dans des conflits aux issues incertaines et dans lesquels ils ne disposent que d'une marge de manoeuvre limitée. Le concept « zéro mort », souvent prôné par les politiciens, ne semble pas toujours réaliste, même dans des conflits de basse intensité. La nouvelle approche des pays développés est de soutenir matériellement les armées africaines pour qu'elles prennent définitivement à leur charge les opérations de maintien de la paix en Afrique. Dans ce contexte, existe-t-il une stratégie africaine pour le maintien de la paix et la stabilité de ce continent ?

Ce mémoire, articulé en quatre parties, tentera d'y répondre à travers le plan suivant:

- les causes des conflits en Afrique et les zones de tensions ou de crises potentielles,
- la prévention des conflits en Afrique,
- le règlement ou la résolution des conflits en Afrique,
- les orientations possibles pour le maintien de la paix et la stabilité en Afrique.

1. Les causes des conflits en Afrique et les zones de crises

1.1. Les causes des conflits

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Afrique a malheureusement connu de nombreux conflits qui ont le plus souvent constitué un frein au décollage économique du continent. Les causes de ces conflits sont multiples et variées.

On peut tout d'abord noter les conflits internes, les plus nombreux, nés de motifs divers.

Les premières raisons sont liées à la décolonisation et à la lutte pour l'exercice du pouvoir. Le plus souvent, les nouvelles autorités mettent en place un parti unique, et interdisent toute forme d'opposition, d'où une frustration. Cette frustration conduit inmanquablement à la poursuite de la lutte armée des mouvements de libération déjà existants et n'ayant pas eu la chance d'accéder au pouvoir, ou de ceux nouvellement créés. A ce titre, la région la plus touchée est l'Afrique australe.

Plus récemment, les conflits internes survenus dans la région des grands lacs (Rwanda, Burundi, Zaire) ont eu pour origine la révolte de minorités ethniques qui luttent pour l'amélioration de leurs conditions de vie et la reconnaissance de leur identité culturelle et sociale. La révolte des Touareg au Sahel en 1990 et 1991

s'inscrit dans cette logique. Les conflits internes peuvent être liés également à la misère endémique consécutive à la sécheresse, aux effets néfastes de régimes dictatoriaux. C'est le cas de la Somalie avec le général Siad Barre, de l'Ouganda avec le Président Idi Amin Dada et de l'Éthiopie avec l'empereur Haïlé Sélassié. Il y a enfin ceux à caractère religieux. C'est le cas du Soudan où sévit une longue et désastreuse guerre civile entre le Nord, musulman, et le Sud, chrétien. Plus de 350.000 personnes déplacées sont menacées de famine.

Ensuite, il y a les conflits interétatiques liés à des revendications territoriales. En effet, les frontières issues de la colonisation sont le plus souvent artificielles et mal définies. Bien que l'O.U.A. ait pris très tôt, dès 1964, une résolution consacrant l'intangibilité des frontières issues de la décolonisation, plusieurs conflits armés ont eu pour origine un différend frontalier. On peut citer le cas du Burkina-Faso et du Mali en Afrique de l'Ouest et celui de la Libye et du Tchad à propos de la bande d'Aouzou. Ces types de conflits prennent d'autant plus d'ampleur que la zone contestée est riche en minerais.

Enfin, il y a eu des conflits nés de la confrontation Est-Ouest pendant la guerre froide. Ici, la crise angolaise est un bel exemple, pour la période de 1976 à 1989. En effet, d'un côté le M.P.L.A. bénéficiait de l'appui de l'Union Soviétique avec une intervention directe des troupes cubaines sur le terrain et, de l'autre côté, les États Unis qui soutenaient l'U.N.I.T.A. avec la présence de troupes sud-africaines et zaïroises qui prenaient part directement aux opérations sur le terrain. Heureusement, avec la fin de la guerre froide, ces genres de conflits ont plus ou moins disparu.

On peut noter au passage les conflits nés de la politique de l'apartheid en Afrique du Sud qui ont heureusement pris fin avec l'avènement de la démocratie.

Il est évident, que le déclenchement des conflits internes peut être le fait de causes multiples.

Peut-on espérer maintenant que l'Afrique puisse sortir définitivement des crises graves qui pèsent lourdement sur son économie ?

La réponse semble être négative. Il est regrettable de constater que plusieurs foyers de tensions persistent encore sur le continent.

1.2. Les zones de crises.

À l'aube du troisième millénaire, force est de constater que presque toutes les régions de l'Afrique connaissent des points chauds.

Au Nord, c'est le conflit du Sahara, vieux de près de 30 ans, entre le Maroc et le Polisario qui attire l'attention. Le peuple Sahraoui lutte pour son autodétermination et la création d'une République Autonome Sahraoui et Démocratique (R. A. S. D) alors que le Maroc considère l'ancien Sahara Occidental comme partie intégrante de son territoire. À cause de ce conflit, le Maroc a refusé de ratifier la résolution AGH/Res.16 (1) sur l'intangibilité des frontières africaines adoptée par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'O.U.A. au Caire le 21 juillet 1964 (voir annexes 1 et 2 relatives à l'intangibilité des frontières issues de la colonisation).

Il y a également la crise interne qui secoue l'Algérie depuis 1992. Elle oppose le gouvernement algérien au Front Islamique du Salut (F. I. S.), parti interdit. Le gouvernement mène une lutte sans merci contre la branche armée du F. I. S. et les Groupes Islamiques Armés (G. I. A.) qui commettent des attentats abominables.

Cette crise a fait de nombreuses victimes, plus de 50.000 morts selon les estimations.

En Afrique Occidentale, il existe deux crises majeures. Il s'agit de la guerre civile en Sierra Léone, qui a pour conséquence le déplacement massif de réfugiés, et le différend frontalier qui oppose le Nigéria au Cameroun à propos de l'île de Bakassi, riche en pétrole et en poisson, dans le golfe de Guinée. Cette dernière affaire est portée à l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice (C. I. J) de La Haye. Il faut également souligner le conflit armé qui sévit en Casamance depuis plus de quinze ans, opposant l'Armée sénégalaise au Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (M.F.D.C.).

En Afrique Centrale, c'est surtout la République Centrafricaine qui constitue le pôle d'inquiétude avec la présence d'une force interafricaine de maintien de la paix mise en place suite aux trois mutineries successives qui ont secoué la capitale, Bangui.

Au niveau des grands lacs, malgré les changements de régime par la force au Rwanda en 1994, au Burundi en 1996 et en République Démocratique du Congo (R.D.C.) en 1997, la sécurité régionale n'est toujours pas garantie.

Enfin, au Soudan et en Somalie, la guerre civile continue à faire des victimes, même si quelques lueurs d'espoir existent dans la corne de l'Afrique.

Dans l'océan indien, la République Islamique des Comores est au bord de l'éclatement avec le référendum d'autodétermination que vient d'organiser l'île séparatiste d'ANJOUAN. L'O.U.A. a fermement condamné cette action.

2. La prévention des conflits en Afrique.

Jusqu'à la fin de la guerre froide, l'Afrique ne dispose pas d'une structure institutionnalisée chargée de la prévention et de la résolution des conflits sur le continent, la gestion des crises étant surtout laissée à l'initiative des grandes puissances dans leur sphère d'influence respective.

C'est en 1993, à l'initiative de son secrétaire général, que l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A) s'est dotée d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, de manière à s'impliquer davantage et ce de manière institutionnelle, dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits en Afrique. Le mécanisme vise à mettre en oeuvre un véritable partenariat pour la paix fondé sur une collaboration entre l'O.U.A., les pays voisins de l'état en conflit et la communauté internationale. Ce faisant, il concilie utilement une approche régionale qui peut manquer d'objectivité et une démarche internationale qui n'a toujours pas l'avantage de la proximité et de la connaissance des réalités du terrain.

L'O.U.A. ne dispose que de faibles ressources financières. Par conséquent, elle doit privilégier les mesures préventives pour contribuer à la stabilité du continent. La prévention est une tâche difficile, car elle nécessite de déceler à temps les foyers de tensions et d'analyser les données de la situation afin d'établir des scénarios de résolution. Il faut ensuite constituer une équipe de médiation et, surtout, assurer l'exécution de l'accord « éventuel » mettant fin au conflit. Cela nécessite parfois la présence d'un représentant de l'organisation et la constitution d'une force d'interposition dont il sera question dans la quatrième partie de ce mémoire.

Depuis la mise en place du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, en 1993, l'O.U.A. a multiplié ses interventions en vue de trouver des solutions aux différentes crises éclatées çà et là en Afrique.

Ainsi, au Rwanda, l'O.U.A., a été le promoteur de l'accord de paix d'Arusha entre le gouvernement rwandais et le front patriotique rwandais. Elle a déployé un Groupe d'Observateurs Militaires Neutres (G. O. M. N.). En 1994, à la création d'une Mission des Nations Unies au Rwanda, ces éléments sont tout simplement passés sous contrôle des Nations Unies.

Au Burundi, l'O.U.A., a entretenu de 1994 à 1996 une équipe d'observateurs civils et militaires. En Somalie, elle a oeuvré, avec les pays de la région, à la promotion d'une solution pacifique. Elle a aussi joué un rôle dans le règlement des crises politiques au Congo et au Gabon au lendemain des élections présidentielles et législatives. Aux Comores, elle a facilité la conclusion d'un accord entre le président Djohar et le gouvernement d'union nationale qui a permis la tenue de l'élection présidentielle, même si un nouveau problème vient de surgir dans ce pays. Mais, c'est surtout au Libéria et en Centrafrique que les actions de l'O.U.A. dans la recherche de solutions aux conflits sont couronnées de succès.

La prévention doit reposer sur deux piliers: la mise en place d'un observatoire et la dissuasion.

Tout d'abord, l'O.U.A. aura beaucoup à gagner en mettant en place un observatoire pour la paix et la stabilité en Afrique, près du secrétariat général de cette institution. Cet observatoire aura pour mission de suivre de près l'évolution politique et sécuritaire des zones à risques et de faire des propositions au secrétaire général de l'O.U.A. Dans une stratégie globale, des mesures concrètes doivent être prises par anticipation, au sommet des chefs d'Etat. Ainsi, par exemple, compte tenu du fait que plusieurs crises ont pour origine l'exclusion de minorités, des mesures en faveur de leurs aspirations légitimes - intégration, reconnaissance de leur identité culturelle et sociale - doivent faire l'objet de résolutions.

Enfin, la prévention c'est aussi la dissuasion. L'Afrique doit disposer d'une force d'intervention rapide de nature et de volume à définir. Cette force doit surtout jouer un rôle dissuasif et, au cas échéant, assurer le rôle de force d'interposition ou de rétablissement de la paix, là où la stabilité est menacée.

3. Le règlement ou la prévention des conflits en Afrique.

3.1. Les principes généraux.

La résolution des conflits est le second volet de la stratégie africaine pour le maintien de la paix et la stabilité du continent, et ceci, dès que le stade de la prévention est dépassé.

Une fois que le conflit éclate, il faut entreprendre une médiation entre les deux belligérants. Il s'agit de trouver une formule qui satisfasse les deux parties en conflit. Les médiateurs sont des artisans patients, persévérants, qui s'efforcent de trouver des solutions acceptables pour tous. Leur influence provient avant tout de leur aptitude à donner aux deux camps l'impression qu'il existe une meilleure issue de la crise que celle de la confrontation directe.

Pour être efficace, le médiateur doit identifier le moment propice pour intervenir. C'est généralement lorsque le plus fort commence à connaître des difficultés et que le plus faible commence à reprendre pied. Les belligérants arrivent parfois à percevoir eux-mêmes le moment propice, mais, ils ont besoin de l'aide d'un conciliateur pour s'asseoir autour d'une table de négociation. Alors, les deux parties en conflit et le médiateur peuvent trouver une manière acceptable de sortir de la

crise. C'est le cas au Libéria où aucune faction n'arrive à contrôler seule l'ensemble du territoire.

La résolution d'un conflit dépend également de sa nature. On distingue trois types de conflits:

- la crise consommée : c'est une soudaine flambée d'hostilités militaires, aboutissant dans les cas extrêmes à une invasion, à laquelle succède la défaite de l'envahisseur et le retour au statu quo ante. C'est le cas le plus courant en Afrique.

- la crise en escalade: elle se définit par une série de poussées d'hostilités qui se suivent de près à intervalles réguliers et à une intensité croissante. Ici, la résolution devient très difficile, car la crise laisse le plus souvent des marques indélébiles.

- la crise traînante: elle commence par une flambée d'hostilités qui attire l'attention de la communauté internationale. Elle se transforme ensuite en une impasse à partir d'un nouveau rapport des forces en présence. Cette impasse permet d'attirer l'attention et d'obtenir progressivement une certaine légitimité (exemples: reconnaissance de l'U.N.I.T.A. en Angola et du POLISARIO au Sahara Occidental). Cette reconnaissance permet d'entreprendre des négociations en vue de la résolution du conflit. Mais, cette légitimité rend parfois difficile et longue la résolution de ce type de conflit.

Le médiateur doit trouver une formule qui recouvre les aspects essentiels du conflit. Il doit ensuite s'appuyer sur des principes de portée générale tels que l'autodétermination, l'inviolabilité des frontières ou la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Ces principes sont importants pour légitimer des solutions politiques qui ne doivent pas pour autant être dictées. Une fois la formule trouvée, l'accord doit être signé par les deux parties en conflit. Cet accord doit prévoir des mécanismes visant à traiter les problèmes prévisibles que va soulever son application, en stipulant des protocoles exceptionnels. Enfin, l'application de l'accord exige aussi une vigilance accrue. Elle nécessite parfois la constitution d'une force d'interposition et la présence d'un représentant spécial de l'O.U.A. Malheureusement, une telle force n'est pas encore disponible, même si plusieurs hypothèses sont actuellement à l'étude.

3.2. Quelques actions accomplies sur le continent.

En partenariat avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest « C.E.D.E.A.O », l'O.U.A. a pleinement participé à la recherche de solutions à la guerre civile au Libéria. Au-delà de l'action purement politique, elle a soutenu la C.E.D.E.A.O. dans la mise sur pied et l'entretien d'une force ouest-africaine de maintien de la paix - E.C.O.M.O.G.- au Libéria qui a largement contribué au retour de la paix dans ce pays. L'action de l'E.C.O.M.O.G. sera examinée dans la quatrième partie de ce mémoire.

Enfin, en Centrafrique, l'O.U.A. soutient les efforts des quatre chefs d'état africains(Omar Bongo du Gabon, Alpha Omar Konaré du Mali, Blaise Compaoré du Burkina-Faso et Idriss Déby du Tchad) ainsi que les efforts du général Amadou Toumani Touré dans la recherche d'une solution aux crises consécutives aux trois mutineries que le pays vient de vivre. L'action de la Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui (M.I.S.A.B) a été salutaire même si le problème n'est pas encore entièrement réglé. A la M.I.S.A.B. succédera en principe une force de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies.

4. Les orientations possibles pour le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique.

Après plus de trente ans d'indépendance, et compte tenu du désengagement progressif des grandes puissances du continent pour des raisons qui leur sont propres, les africains doivent enfin, prendre en charge, en toute responsabilité, la sécurité en Afrique. Ils doivent se sentir plus concernés, car c'est leur affaire. Certes, des initiatives sont déjà prises pour faire face au plus pressé, mais c'est surtout à long terme qu'il convient d'aborder la question, et ceci à deux niveaux.

4. 1. Redynamisation de l'outil politique.

Au plan politique, des structures d'études et de coordination sont à mettre en place. Les rôles de ces institutions doivent être clairement définis afin d'éviter l'improvisation qui a toujours caractérisé les actions de l'O.U.A. en matière de sécurité au cours des dix dernières années.

La prévention et la dissuasion constituent les éléments essentiels à ce niveau. En conséquence, l'accent doit être mis sur la diplomatie préventive. Il pourrait être envisagé au niveau de chaque région économique (C.E.D.E.A.O., C.E.E.A.C., S.A.D.C., I.G.A.D.) une cellule de sécurité qui travaillerait en liaison avec un comité de sécurité à mettre en place au niveau de l'O.U.A. La mission principale de ces organes de sécurité est bien entendu de faire en sorte que le conflit n'éclate en prenant des mesures préventives et dissuasives. En cas d'échec, l'O.U.A. doit disposer d'une force capable de rétablir ou d'imposer la paix.

4. 2. Mise en place d'un outil militaire plus efficace.

Au niveau militaire, il convient d'étudier les expériences passées afin de tirer des enseignements pour éviter de répéter les mêmes erreurs. Avec le recul, on constate que la défaillance de la force africaine d'intervention au Tchad en 1981 et de la force ouest-africaine de maintien de la paix (Libéria, Sierra Léone) sont à imputer essentiellement à la confusion des rôles et à l'imprécision des missions qui leur ont été confiées. Au vu de ces insuffisances, l'Afrique doit se doter de structures permanentes de sécurité pour jouer à la fois un rôle de dissuasion et le cas échéant, d'intervention. Ces structures consacreront une bonne partie de leur temps à la planification. Aux organisations économiques sous-régionales doivent être associées des structures régionales de sécurité. Ainsi, l'Afrique pourrait disposer de cinq grandes institutions sous-régionales selon le découpage suivant:

- Afrique de l'ouest, 16 états avec le Nigéria comme chef de file,
- Afrique du nord, 6 états autour de l'Egypte,
- Afrique centrale, 11 états, avec la République Démocratique du Congo comme chef de file,
- Afrique de l'est, 10 états autour de l'Ethiopie,
- Afrique australe, 7 états avec l'Afrique du Sud comme chef de file.

Dans ce cadre, deux expériences sont initiées en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'abord de l'Accord de Non-agression et d'Assistance en matière de Défense (A.N.A.D.) créé le 9 juin 1977 près de la Communauté des états de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.). Cette institution, dont le secrétariat permanent se trouve à Abidjan en République de Côte d'Ivoire survit en dépit de la disparition en mars 1994 de la C.E.A.O. Elle est composée exclusivement de pays francophones. Ensuite, il s'agit du Protocole d'Assistance en Matière de Défense (P.A.M.) de la

C.E.D.E.A.O. créé le 28 mai 1981. Ce protocole prévoit la création d'une force alliée de la communauté (F.A.C.) constituée d'unités affectées provenant des différentes armées nationales. Elle a pour mission principale la sécurité et la défense de l'intégrité territoriale de la communauté. Elle prévoit également la mise sur pied d'une force de maintien de la paix de la communauté. La force ouest-africaine de maintien de la paix, ECOMOG, qui intervient actuellement en Sierra Léone tire sa légitimité de l'existence de ce protocole. A terme, l'A.N.A.D. va sans doute disparaître en faveur du P.A.M. qui est élargi aux états anglophones et lusophones.

D'une manière générale, ces forces d'intervention sous-régionales doivent obéir à des règles d'engagement clairement définies afin d'éviter l'arrogance et l'attitude hégémonique de certaines puissances qui seraient tentées d'intervenir au nom de la Communauté sans mandat de celle-ci (cas de l'ECOMOG en Sierra Léone). Il faut donc fixer des limites aux puissances africaines pour éviter qu'elles se comportent en « gendarmes » au sein de leur zone de responsabilité régionale en tentant de singer les Etats-Unis qui agissent, la plupart du temps, en maître absolu de par le monde.

Les forces régionales seront composées de modules en attente dans les différents états membres et leur regroupement se fera en cas de nécessité. Elles seront formées aux opérations de maintien de la paix et dotées de matériels adéquats.

En attendant la mise en place effective de ces structures, l'Afrique aura encore besoin de l'appui des grandes puissances pour former et équiper un embryon de la future force africaine de maintien de la paix. L'exercice baptisé Recamp - renforcement des capacités africaines de maintien de la paix - joué au Sénégal par des troupes africaines pour l'essentiel, avec l'appui logistique de la France, rentre parfaitement dans ce cadre. C'est une initiative louable qui mérite d'être encouragée alors qu'elle est perçue comme une ingérence des pays occidentaux dans les affaires africaines. L'ECOMOG, comme les forces de type Recamp telle que la MISAB, sont des expériences louables qui doivent se poursuivre. Face aux besoins urgents de l'Afrique, la France réagit par la mise à la disposition immédiate, au profit de la force interafricaine de maintien de la paix, des moyens matériels pour le soutien d'un bataillon opérationnel. Ce matériel est stocké au Sénégal. Dans le domaine de la formation, la France envisage à court terme la création d'une école de formation aux opérations de maintien de la paix, à Zakro en Côte d'Ivoire. De son côté, les Etats Unis financeront un programme similaire, à Hararé au Zimbabwe, au profit des pays anglophones.

Conclusion.

La stratégie africaine pour la stabilité et la sécurité du continent doit non seulement s'inscrire à court et moyen terme, mais, elle doit pour être efficace, surtout s'inscrire dans le long terme. Les jeunes états africains dont la moyenne d'âge est de moins de 40 ans, ont besoin de maturité, d'expérience et de moyens pour mieux s'organiser.

Pour être efficient, un essor économique du continent constituerait un des facteurs déterminants qui permettront à l'Afrique de disposer des moyens indispensables pour soutenir les opérations de maintien de la paix qui sont très onéreuses. Ces moyens sont surtout d'ordre logistique. Ils doivent être de qualité, en quantité suffisante, et interopérables. Toutefois, il est indispensable de prendre

en compte le volet formation pour développer des capacités et améliorer la cohésion nécessaire à la réussite des opérations.

En attendant, les états africains à travers l'O.U.A. ont encore besoin du soutien des pays occidentaux, tant dans le domaine de la formation que celui de la logistique, afin de mener à bien les inévitables opérations de maintien de la paix qu'ils seront amenés à conduire. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'exercice Recamp dont les enseignements contribueront à améliorer le savoir-faire des africains.

Le maintien de la stabilité et de la sécurité en Afrique exige des africains une volonté inébranlable et une coopération étroite entre les organismes régionaux et l'O.U.A. d'une part, et entre l'O.U.A. et l'O.N.U. d'autre part, conformément aux dispositions du chapitre VIII de la charte des Nations Unies relatives au rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Enfin, les organismes régionaux doivent être redynamisés.

La stratégie africaine pour le maintien de la paix et la stabilité sur le continent doit reposer essentiellement sur une stratégie de diplomatie préventive et la préparation et la mise sur pied d'une force interafricaine de maintien de la paix bien entraînée et dotée de moyens adéquats.

BIBLIOGRAPHIE

- 1. La résolution des conflits en Afrique

de I. William Zartman

Ripe for Resolution (1985), traduit de l'anglais par M. C Gamberini et l'auteur,

Editions L'Harmattan (Février 1990)

- 2. La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, mythes ou réalités ?

de Mamadou Ali Barry

éditions Karthala, 1997